



Mise en demeure de payer (pas en tord)

Par **sjoe83**, le **10/11/2014 à 08:49**

bonjour rnje viens de recevoir un courrier d un huissier de justice de thann68801 rn(moi j habite dans le 83) , pour une somme de 150€ , sfr me reclamme cette somme car d apres eux il n on pas eu de retour de materiel apres ma resiliation rnchose que j ai faite par la poste avec les documents qui mon envoyé . mais d apres eux il non rien reçu et depuis j ai cette procedure ou il veule que je paie 150 € rnrn sachant que j ai toujours la preuve de mon envoie par la poste plus le retour de l accusé de reception rncomment mettre un terme a tout ca car le materiel je leur est rendu et je ne dois en aucun cas payer cette somme rn rndois- je attendre d etre devant le juge pour le donner c est documents ?rnmerci d avance pour vos reponse

Par **aguesseau**, le **10/11/2014 à 10:59**

bjr,rncet huissier agissant à titre amiable ne peut rien faire contre vous et pour un montant de 150 €, je doute qu'il fasse une procédure judiciaire.rnvous pouvez écrire ou téléphoner à l'huissier en indiquant que vous possédez l'accusé de réception du matériel que vous avez envoyé.rnsurtout gardez précieusement ces documents.rncdt

Par **sjoe83**, le **10/11/2014 à 12:12**

bonjour rnj ai gardé les documents ,rnj hesite a lui ecrire ,ou a lui repondre , mais si des fois il va plus loin que dois-je faire ? rnattendre le rendez-vous du juge , j avoue j aimerais leur cloué le bec a se moment la en montrant ma bonne foi par mes documents